

Fiche de données de sécurité

(Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Version: 2

Révision: 28 Février 2022

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification du produit

Talc en poudre

N° d'enregistrement REACH : Exempté conformément à l'annexe V.7

Synonymes : steatite, soapstone.

Appellations commerciales: **Talc HTP**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Minéral fonctionnel utilisé dans la fabrication de papier, de peintures, de céramiques, de plastiques et dans l'industrie alimentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59

Disponible en dehors des heures de bureau: Non

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne satisfait pas les critères de classification en tant que substance dangereuse définis dans le Règlement CE 1272/2008 et la Directive 67/548/CEE.

Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières.

Classification UE (67/548/CEE) : Pas de classification

Règlement CE 1272/2008 : Pas de classification

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au Règlement (CE) N° 1272/2008

- Pictogramme: Aucun
- Mention d'avertissement: Aucun
- Mention de danger: Aucun
- Conseils de prudence: Aucun

2.3 Autres dangers: Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

Talc HTP – Fiche de données de sécurité

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants principaux

La série Fabi IMI talc HTP est une association naturelle de talc, chlorite, magnésite et dolomie.

Costituenti principali	EINECS	CAS.	Contenuto (%)
Talc	238-877-9	14807-96-6	98%
Chlorite	215-285-9	1318-59-8	1%
Dolomie	240-440-2	16389-88-1	0.5%
Magnésite	207-439-9	546-93-0	0.5%

Impuretés: Ce produit ne contient aucune impureté répertoriée.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux: Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation: Aucune mesure de premier soin spéciale. Amener au grand air et consulter un médecin en cas de problèmes respiratoires sévères.

Ingestion: Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Contact avec la peau: Aucune mesure de premier soin nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tout symptôme lié à une exposition accidentelle sévère serait non spécifique et semblable à ceux consécutifs à une inhalation massive de toute autre poussière sans effet toxique. Ces symptômes peuvent être des toux, des expectorations, des étternuements et des difficultés à respirer liés à une irritation des voies respiratoires supérieures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaire

Aucune action spécifique n'est nécessaire.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Toutes les méthodes d'extinction peuvent être utilisées.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est ni inflammable, ni combustible et ni explosif. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire. Utilisez un agent extincteur approprié pour le feu.

Talc HTP – Fiche de données de sécurité

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Si la génération de poussière est probable, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale. Les déversements doivent être confinés et nettoyés conformément aux instructions ci-après.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit sec peut être nettoyé à la pelle ou à l'aspirateur – portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale. Le lavage des sols à l'eau peut rendre ceux-ci glissants et n'est donc pas recommandé. Toutefois, si le talc est déjà mouillé, et seulement dans ce cas, le sol doit être soigneusement lavé à grande eau pour éliminer tout ce qui pourrait le rendre glissant.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/précautions

Le produit doit être maintenu au sec dans des conteneurs fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Respectez les limites d'exposition réglementaires sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air. Les valeurs limites de l'exposition professionnelle (VLEP) pour la fraction respirable de poudre de talc, conformément à la réglementation nationale, est énoncé à l'article 15.1.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

(a) Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de génération de poussières risquant d'entraîner une irritation mécanique des yeux.

(b) Protection de la peau

Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous.

Talc HTP – Fiche de données de sécurité

(c) Protection des mains

Le port de gants de protection n'est pas nécessaire mais il est recommandé aux personnes sujettes aux irritations ou aux sécheresses cutanées.

(d) Protection respiratoire

En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Évitez la dispersion par le vent.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) Aspect: Solide

(b) Couleur: Poudre blanche, pouvant aller du blanc cassé, vert au gris clair.

(c) Odeur: Inodore

(d) Seuil olfactif: Non pertinent

(e) pH en dispersion aqueuse à 10%: 8.5 – 9.0

(f) Point de fusion: >1300°C

(g) Inflammabilité: Non inflammable

(h) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: Non explosif. Seuils non applicables.

(j) Densité relative: 2.7 - 2.8 g/cm³

(m) Solubilité:

Hydrosolubilité: Négligeable

Solubilité dans l'acide fluorhydrique: Oui

(n) Température d'auto-inflammabilité: Ne s'applique pas

(o) Température de décomposition: >950°C

(p) Propriétés explosives: Non explosif.

(t) Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

9.2 Autres informations: Aucune autre information.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité: Inerte, non réactif

10.2 Stabilité chimique: Stable chimiquement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter: Non pertinent

10.5 Matières incompatibles: Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Non pertinent

Talc HTP – Fiche de données de sécurité

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies probables d'exposition: L'exposition se fait principalement par inhalation. L'exposition répétée et prolongée à une grande quantité de poussière de talc peut induire une pneumoconiose légère liée à une surexposition des poumons qui est un effet particulier non spécifique et non la conséquence d'une activité fibrogénique intrinsèque propre au talc.

(a) Toxicité aiguë: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(f) Cancérogénicité: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(g) Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible sur ce produit.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

(j) Danger par aspiration: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité: Aucune donnée disponible sur ce produit. Aucun effet secondaire spécifique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune donnée disponible sur ce produit. Le produit est une substance inorganique et n'est donc pas considéré comme biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non pertinent

12.4 Mobilité dans le sol: Négligeable

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes: Aucun effet secondaire spécifique connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets des résidus/produits inutilisés

Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

13.2 Emballage

La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales.

Talc HTP – Fiche de données de sécurité

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU: Non pertinent

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

ADR: Non classé

IMDG: Non classé

ICAO/IATA: Non classé

RID: Non classé

HS-code (Customs Tariff code): 252620 (TALC EN POUDRE)

14.4 Groupe d'emballage: Non pertinent

14.5 Dangers pour l'environnement: Non pertinent

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucune précaution spéciale.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non pertinent

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation/exigences internationales: Limites de l'exposition professionnelle (VLEP) pour la poudre de talc ou, le cas échéant, pour les poudres inertes non spécifié: **Austria** 5 mg/m³, **Belgium** 2 mg/m³, **Bulgaria** 3 mg/m³, **Czech Republic** 2 mg/m³, **Denmark** 5 mg/m³, **Finland** 5 mg/m³, **France** 5 mg/m³, **Germany** 2 mg/m³, **Greece** 2 mg/m³, **Hungary** 2 mg/m³, **Ireland** 0.8 mg/m³, **Italy** 2 mg/m³, **Lithuania** 1 mg/m³, **Luxembourg** 2 mg/m³, **Netherlands** 0.25 mg/m³, **Norway** 2 mg/m³, **Poland** 1 mg/m³, **Portugal** 2 mg/m³, **Romania** 2 mg/m³, **Slovakia** 2 mg/m³, **Slovenia** 2 mg/m³, **Spain** 2 mg/m³, **Sweden** 1 mg/m³, **Switzerland** 2 mg/m³, **UK** 1 mg/m³.

Industrial Safety and Health Law: ce produit ne contient aucune substance répertoriée comme nocive ou dangereuse et réglementée par l'Industrial Safety and Health Law. Contient moins de 1 % de silice cristalline alvéolaire.

Toxic Chemical Control Act: Ce produit ne contient pas de substance chimique désignée comme toxique, à surveiller, contrôlée ou interdite par le Toxic Chemical Control Act.

Dangerous Substance Management Law: Ce produit ne contient pas de substance chimique régie par la Dangerous Substance Management Law.

Waste Management Law: La mise au rebut doit être conforme aux normes de traitement des déchets prévues par la Waste Management Law.

Autres réglementations en fonction des législations nationales ou étrangères: Les inventaires suivants ont été étudiés pour déterminer la partie publiquement accessible des listes:

Minéral	CAS No.	EINECS (EU)	AICS (Australie)	CEPA (DSL/NDL) (Canada)	KECI Korean Gazette No. (Corée)	ENCS ISHL/MITI (Japon)	IECSC (Chine)	PICCS (Philippines)	TSCA (USA)	Swiss ID No. (Suisse)	NZIoC (Nouvelle Zélande)
Talc	14807-96-6	238-877-9	Oui	Oui (DSL)	KE-32773	Oui*	Oui	Oui	Oui	G-6939	Oui
Chlorite	1318-59-8	215-285-9	Non	Oui* (DSL)	KE-05489	Oui*	Oui	Oui	Oui*	Non référencé	Oui
Dolomie	16389-88-1	240-440-2	Oui	Oui (DSL)	KE-13036	Oui*	Oui	Oui	Oui	G-8431	Oui
Magnesite	546-93-0	208-915-9	Oui	Oui (DSL)	KE-22672	Oui*	Oui	Oui	Oui	G-7477	Oui

Oui* : Il existe une catégorie large de produits chimiques présents à l'état naturel, ce qui explique pourquoi ces minéraux sont couverts par définition mais ne sont pas spécifiquement référencés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempté d'enregistrement REACH conformément à l'Annexe V.7.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Relevé des modifications apportées à la version précédente de la FDS.

Date de la précédente édition: 1 décembre 2010

Objet de la révision:

- Date
- Version

Références et sources:

1. Baan, R., Straif K., Secretan B., Ghissassi FE and Coglianò V. (2006), On behalf of the WHO International Agency for Research on cancer Monograph Working Group. Carcinogenicity of carbon black, titanium dioxide and talc. *The Lancet Oncology*. 7:295-296.
2. Wild, P.; "Lung cancer risk and talc not containing asbestiform fibers: a review of the epidemiological evidence". *Occup. Environ. Med.* 2006; 63, 4-9.
3. Cohrssen, B. and Powell C.H. (2001). Talc. In *Patty's Toxicology*, 5th ed., Bingham, E., Cohrssen, B., and Powell, C.H., eds., John Wiley & Sons, Inc. NY. pp. 519-538.
4. IARC Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans. Vol. 42. Silica and some silicates pp.185-224, International Agency for Research on Cancer, Lyon, France, 1987, 1 vol., 289 p.
5. WILD, P. et coll; "Effects of talc dust on respiratory health: results of a longitudinal survey of 378 French and Austrian talc workers", *Occup. Environ. Med.* 2008; 65, 261-267.
6. USEPA 1992. Health Assessment Document for Talc, Environmental Criteria and Assessment Office, Office of Health and Environmental Assessment, U.S. Environmental Protection Agency, Research Triangle Park, NC. EPA 600/8-91/217, March 1992.

Matériaux de tiers

Cette fiche de données de sécurité vient en complément des fiches de données techniques mais ne s'y substitue pas. Les informations qu'elle contient s'appuient sur ce que nous connaissons du produit à la date indiquée et sont fournies de bonne foi. L'utilisateur est ici prévenu qu'il existe des risques à utiliser le produit à des usages différents de ceux pour lequel il a été élaboré et notamment les usages pour lesquels nous n'avons pas compétence à donner des conseils.

Ces recommandations réglementaires sont destinées à aider les utilisateurs à satisfaire à leurs obligations dans le cadre de l'utilisation de ce produit. La présente liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle ne dispense pas l'utilisateur de vérifier s'il est ou non tenu de respecter d'autres prescriptions que celles mentionnées ci-dessus en ce qui concerne la possession et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Seulement la version officielle en anglais fait autorité.